

REGLEMENT INTERIEUR

Art. 1 / Accès au parcours interdit aux personnes n'ayant pas été autorisées par l'équipe d'encadrement.

Art. 2 / Toute personne pratiquant une activité proposée par Loisirs Loire Valley doit auparavant avoir rempli et dûment signé le contrat qui lui est présenté (signature d'une personne majeure responsable obligatoire, pour un(e) mineur(e) et pris connaissance des conditions générales de location, ainsi que du présent règlement.

Art. 3 / Les participants doivent être équipés du matériel obligatoire fourni par Loisirs Loire Valley et être informé du maniement de celui-ci avant de pratiquer. Toute personne surprise sans cet équipement, sera priée de quitter le site. Charlotte, casque et gants sont prêtés par l'organisateur. Les manches longues, pantalons et chaussures fermées sont vivement conseillés.

Art. 4 / Loisirs Loire Valley décline toute responsabilité dans la survenance de blessures quelles qu'elles soient (égratignures, entorses, piqûres d'insectes, fractures, brûlures etc...) Les pratiquants déclarent ne pas engager de poursuite en cas de blessures corporelles ou préjudices moral.

Art. 5 / **Dans le cadre d'une randonnée, les déplacements sont en formation de type convoi, vous êtes tenu de respecter une distance de 10 mètres avec le quad qui vous précède, ainsi que les consignes annoncées par l'accompagnateur.**

- **ne jamais poser les pieds au sol une fois sur le quad, quelque soit la situation**
- **ne jamais remonter le convoi, effectuer de dépassements, rouler à deux de front, prendre de la distance pour rattraper le groupe de manière rapide**
- **en cas de problème, le signaler aux accompagnateurs**

Art. 6 / Interdiction de rouler sous l'emprise de l'alcool ou de drogue et de fumer sur le quad et à proximité

Art. 7 / Toute personne venant à quitter le convoi lors d'une randonnée de sa propre initiative ne pourra engager la responsabilité de Loisirs Loire Valley et en supportera toutes les conséquences

Art. 8 / Le non respect du règlement, entrainera l'exclusion immédiate du participant sans qu'il ne puisse prétendre à un remboursement

Responsabilité

Chaque pilote est responsable du quad et de l'équipement fourni, et s'engage à faire preuve de courtoisie envers les autres usagers du monde rural. Il s'engage en outre, à n'occasionner aucune nuisance ou dégradation de quelque sorte que ce soit. Tout incident ou accident survenant à l'un des participants ne saurait engager la responsabilité des organisateurs. Si, pour une raison quelconque, un participant venait à interrompre la randonnée avant son terme, il ne serait dû aucune indemnité ou réduction.

Organisation

Les participants devront se conformer aux directives des organisateurs. Ces derniers se réservent le droit d'exclure les participants dont le comportement nuirait à l'organisation, en général, sans que ceux-ci puissent prétendre au remboursement des frais d'inscription. En cas de conditions météorologiques défavorables ou extrêmes, l'organisation se réserve le droit de modifier ou annuler la randonnée.

Assurance

Lors de cette randonnée, vous êtes couvert par votre propre responsabilité civile.

Lors de la location de quad prendre connaissance de l'assurance facultative, invalidité, décès proposée par Loisirs Loire Valley et nous informer de votre décision lors de la souscription du contrat de location.

Loisirs Loire Valley décline toute responsabilité pour les dommages ou dégâts mécaniques et corporels occasionnés de quelque nature qu'ils soient ; on entend par dégâts mécaniques, tous dégâts occasionnés par une chute, un obstacle..., dégâts occasionnés par un tiers, casses mécaniques, endommagement partiel ou global de la machine et également, incendie et/ou vol susceptible d'atteindre les objets ou matériels déposés à l'occasion de cette manifestation, ainsi que tout dommage corporel pouvant survenir. Loisirs Loire Valley est titulaire d'une assurance organisateur.

Caution

Une caution de 500€ par groupe sera demandée avant le départ de la randonnée, par chèque séparé, qui vous sera rendu à la fin de la manifestation.

Le non respect du présent règlement ainsi que le bris ou la perte du matériel confié entrainera le non-remboursement partiel ou total de cette caution.

Nom :

Prénom :

Adresse et code postal :

Ce règlement doit être daté, approuvé et signé